

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**AP/CP : réajustement des crédits de paiement
2021**

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il y a lieu de recalculer les Autorisations de Programmes (AP) mises en place aux cours des exercices précédents.

5 autorisations de programmes sont en cours de validité en 2021.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 14 Salle de spectacles
- AP 15 Equipements annexes du Lycée
- AP 16 Bâtiment administratif

Budget annexe Ports :

- AP 1 Port de Brétignolles sur Mer

Budget annexes Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces autorisations de programmes sont inscrits au Budget Primitif 2021, selon le détail ci-dessous :

↳ Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 Salle de spectacles

Date d'ouverture de l'AP n°14 : 2018 (délibération du 28 juin)

Montant initial : 5 282 000 €

Montant révisé : 7 400 000 € (délibérations du 12 décembre 2019 et 30 juillet 2020)

Le 12 décembre 2019 et le 30 juillet 2020, l'opération avait été réévaluée afin de prendre en compte les avenants au marché de travaux, l'aménagement des abords de la salle de spectacles, les branchements et réseaux divers ainsi que des équipements et mobilier et les équipements motorisés, de lumière, son et vidéo établissant le coût de la salle de spectacles à 7 400 000 €.

Afin d'aménager l'étage et l'acquisition de divers matériels (lumière, scène, son, vidéo...), il conviendrait d'ajouter 470 000 € de crédits établissant l'autorisation de programme à 7 870 000 €.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de l'AP n°14 de la manière suivante :

AP n°14 – Opération 303	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2020	Crédits de paiement 2021
Salle de spectacles	7 870 000 €	7 060 311,18 €	809 688,82 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 Equipements annexes du Lycée

Date d'ouverture de l'AP n°15 : 2019 (délibération du 4 avril)

Montant initial : 7 007 800 €

Montant révisé : 8 500 000 € (délibérations du 12 décembre 2019 et 30 juillet 2020)

Dans le cadre des réflexions préparatoires à la réalisation du lycée, la Communauté de Communes s'est engagée à prendre en charge la construction des installations sportives et de la plateforme de transports scolaires de ce futur établissement.

Lors de sa séance du 5 mars 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement des consultations relatives à la construction d'une salle de sports, à la réalisation d'un mur d'escalade, d'un

stade et d'une piste d'athlétisme et à l'aménagement des abords du lycée et à la réalisation d'une plateforme de transports scolaires, pour un montant total de 7 029 900€ HT soit 8 435 880 € TTC.

A cette somme, il convient d'ajouter le coût des plantations, le franchissement du giratoire (piétons et vélos), le cheminement et l'arrêt de bus le long de la RD 38bis.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de paiement n°15 serait la suivante :

AP n°15 – Opération 405	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
Equipements annexes du Lycée	8 650 000 €	2 330 313,71 €	5 200 000,00 €	1 119 686,29 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 Bâtiment siège administratif

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le premier plan de soutien et de relance économique territorial pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Parmi les différentes actions engagées, figure la construction d'un nouvel équipement administratif, évalué à 1 500 000 €, permettant la tenue des Conseils Communautaires in situ et la création de bureaux en étage.

La construction sera réalisée sur plusieurs exercices, il convient donc, afin de répartir les crédits, de créer une Autorisation de Programme n°16 « Bâtiment siège administratif » de 1 500 000 € et dont la répartition des crédits serait la suivante :

AP n°16 – Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
Bâtiment siège administratif	1 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2020

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
AP n°14 - Salle de spectacles	7 870 000,00 €	7 060 311,18 €	809 688,82 €	
AP n°15 – Equipements annexes du Lycée	8 650 000,00 €	2 330 313,71 €	5 200 000,00 €	1 119 686,29 €
N°16 - Extension siège administratif	1 500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL	18 020 000,00 €	9 390 624,89 €	6 509 688,82 €	2 119 686,29 €

↓ Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n°1 : 2018 (délibération du 20 décembre)
 Montant initial : 36 500 000 €
 Montant révisé : 38 926 080 € (délibération du 4 avril 2019)

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
AP n°1 - Station d'épuration Givrand	38 926 080,00 €	2 535 393,16 €	27 482 320,00 €	8 908 366,84 €

† Budget Annexe « Ports » :

Date d'ouverture de l'AP n°1 : 2015 (délibération du 25 juin)
 Montant initial : 1 500 000 €
 Montant révisé : 43 000 000 € (délibérations des 17/09/2015, 7/12/2016 et 28/12/2018)

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de paiement n°1 serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
AP n°1 - port de plaisance de Brétignolles sur Mer	43 000 000,00 €	1 769 166,36 €	3 900 000,00 €	27 000 000,00 €	10 330 833,64 €

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le BP 2021,

Vu les délibérations n°2019-9-05 du 12 décembre 2019 et n°2020-4-41 du 30 juillet 2020 relatives aux autorisations de programmes,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de fixer le montant des crédits de paiement 2021 et suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 14, 15 et 16 sur le Budget Principal
- pour l'AP n°1 sur le Budget annexe Ports
- pour l'AP n°1 sur le Budget annexe Assainissement Régie

Article 2 : d'autoriser l'inscription des crédits au budget primitif 2021 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2021.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **16 AVR. 2021**

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.